

Spécialité Educateur sportif mention Activités de l'aviron

RNCP41025 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15492
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	15/04/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19030858500016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement des activités de l'aviron nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "activités de l'aviron" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Le titulaire du BPJEPS « activités de l'aviron » conduit des activités de découverte et d'initiation, notamment dans le cadre scolaire, ainsi que des activités d'apprentissage notamment dans une intention de progression et d'amélioration sportive dans les activités de l'aviron.

En proposant aux groupes de participants des apprentissages permettant une progression sportive dans les activités de l'aviron, il permet à ces derniers de prendre part, le cas échéant, aux premiers niveaux de compétitions et les y accompagne.

ACTIVITÉS VISÉES

Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation

Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics

Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

Évaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport

ou de l'animation

Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de l'aviron
Préparation d'une séance et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de l'aviron dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Conduite d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de l'aviron dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de l'aviron dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation :

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public
- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation :

- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de l'aviron dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure :

- Définir les finalités de séances et des cycles de séances d'activités de l'aviron, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des participants, dont ceux en situation de handicap, afin d'adapter les séances à leurs besoins
- Fixer les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils, et le déroulement des séances d'activités de l'aviron en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente en tenant compte des participants visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap.
- Effectuer une veille concernant les pratiques des activités de l'aviron en s'informant notamment en vue de respecter

le cadre règlementaire et sécuritaire de la pratique

- Définir les conditions de réalisation d'une séance d'activités de l'aviron, en tenant compte de l'activité, du public, de l'environnement de pratique, du timing et des conditions météorologiques en vue d'assurer sa sécurité, celle des participants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur.
- Vérifier les ressources nécessaires à la réalisation d'une séance d'activités de l'aviron en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité de leur bon fonctionnement et de leur adaptation aux participants concernés.
- Accueillir les participants à une séance d'activités de l'aviron, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des participants, dont ceux en situation de handicap.
- Conduire en sécurité une séance d'activités de l'aviron, en s'appuyant sur les situations pédagogiques et les techniques d'animation prévues, en prenant en compte les réactions et les réalisations des participants, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser l'implication
- Repérer les situations à risque lors d'une séance d'activités de l'aviron, en maintenant une vigilance constante, afin de prévenir les situations accidentogènes et d'intervenir en cas d'accident.
- Analyser la séance d'activités de l'aviron, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu, sur les observations réalisées au cours de celle-ci, et sur des outils d'évaluation, en vue de proposer des améliorations et d'optimiser la progression des participants
- Evaluer un cycle de séances d'activités de l'aviron en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de rendre compte et de faire évoluer ses pratiques

Blocs de compétences

RNCP41025BC01 — Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus

Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet

Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre

Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

RNCP41025BC02 — Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Ce ou ces supports comprennent notamment les outils de communication utilisés

RNCP41025BC03 — Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de l'aviron dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir les finalités de séances et des cycles de séances d'activités de l'aviron, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des participants, dont ceux en situation de handicap, afin d'adapter les séances à leurs besoins

Fixer les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils, et le déroulement des séances d'activités de l'aviron en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente en tenant compte des participants visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap.

Effectuer une veille concernant les pratiques des activités de l'aviron en s'informant notamment en vue de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire de la pratique

Définir les conditions de réalisation d'une séance d'activités de l'aviron, en tenant compte de l'activité, du public, de l'environnement de pratique, du timing et des conditions météorologiques en vue d'assurer sa sécurité, celle des participants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur.

Vérifier les ressources nécessaires à la réalisation d'une séance d'activités de l'aviron en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité de leur bon fonctionnement et de leur adaptation aux participants concernés.

Accueillir les participants à une séance d'activités de l'aviron, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des participants, dont ceux en situation de handicap.

Conduire en sécurité une séance d'activités de l'aviron, en s'appuyant sur les situations pédagogiques et les techniques d'animation prévues, en prenant en compte les réactions et les réalisations des participants, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser l'implication

Repérer les situations à risque lors d'une séance d'activités de l'aviron, en maintenant une vigilance constante, afin de prévenir les situations accidentogènes et d'intervenir en cas d'accident.

Analyser la séance d'activités de l'aviron, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu, sur les observations réalisées au cours de celle-ci, et sur des outils d'évaluation, en vue de proposer des améliorations et d'optimiser la progression des participants

Évaluer un cycle de séances d'activités de l'aviron en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de rendre compte et de faire évoluer ses pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. La production d'un document présentant la conception et la préparation d'un cycle de séances de découverte, d'initiation, ou d'apprentissage
2. La conduite d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage

3. Un entretien composé d'une soutenance portant sur la conduite de séance et d'un échange portant sur le cycle de séances et la conduite de séance susmentionnés

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités d'aviron » est en capacité d'assurer en autonomie, la réalisation de ses animations et d'accompagner le développement de sa structure au travers d'une analyse des besoins des différents publics, d'une adaptation de ses activités à différentes finalités et contextes et d'une compréhension de l'écosystème dans lequel évolue sa structure.

Les principaux emplois susceptibles d'être offerts au titulaire d'un BPJEPS « activités de l'aviron » peuvent se décliner auprès de structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales ;
- des associations, notamment sportives ;
- des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de l'aviron » exerce le métier adossé à l'appellation d'animateur sportif, moniteur d'aviron.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif en activités de l'aviron est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- a) être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :
- a minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou équivalent ;
 - le certificat de "sauveteur secouriste du travail" (SST) assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation

des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant.

b) - attester d'un niveau en sauvetage permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers ;

- justifier d'une maîtrise technique en aviron et disciplines associées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 828 €
Selon la branche	5 977 € – 8 828 €
Prise en charge	Branches concernées
8 828 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie
5 977 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	15/04/2030
Date de dernière délivrance possible	15/04/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36957

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41025/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2

Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2025 à 06/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).